

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Plast EPColor A resin

FS3075

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 24-mars-2022

Date de révision : Sans objet

Numéro de révision:

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Plast EPColor A resin
UFI: AHW0-50PT-D007-FQA6
Contient Bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane; Reaction product: bisphenol-F-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight =700); oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Aucune information disponible
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V.	France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10	Omega Parc Bat. 5
Gent	3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium	78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21	France
Email MSDS.EU@delaval.com	Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2. (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2. (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1. (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2. (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
 P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
 P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Contient

Bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane; Reaction product: bisphenol-F-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight =700); oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)
 Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)
 1675-54-3:
 En évaluation ED

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	216-823-5	70 - 80	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	Eye Irrit. 2 : C \geq 5% Skin Irrit. 2 : C \geq 5%	-	-	01-2119456619-26
Reaction product: Bisphenol	500-006-8	20 - < 25	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	01-2119454392-40

F-(epichlorohydrin) epoxy resin mw = 700 9003-36-5			Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)				
Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl] 68609-97-2	271-846-8	20 - < 25	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-	01-2119485289-22

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	11266.1	20000	Aucune donnée disponible
Reaction product: Bisphenol F-(epichlorohydrin) epoxy resin mw = 700 9003-36-5	> 5000	> 2000	Aucune donnée disponible
Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl] 68609-97-2	26.8g/kg (Rat)	> 3987 mg/kg (Rabbit)	> 0.15 mg/l (Rat)

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Amener la personne à l'air libre. Move out of dangerous area.
Contact oculaire	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
--	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

Autres informations Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver bien fermé, au frais et au sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous cléf.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet
Autres recommandations Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux** lunettes de sécurité avec protections latérales. écran facial.
- Protection de la peau** Vêtements à manches longues.
- Protection des mains** Gants de protection, Caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, Temps de pénétration: 120 min - Épaisseur: >= 0.4mm, (EN 374), Part 3: Level 4
- Protection respiratoire** En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées. Type A.

Contrôles d'exposition liés à la protection de Aucune information disponible.

11.1. Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008**Toxicité aiguë**

Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Éther diglycidique du bisphénol A	= 11266.1 mg/kg (Rat)	= 20000 mg/kg (Rabbit)	
Reaction product: Bisphenol F-(epichlorohydrin) epoxy resin mw = 700	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	
Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	26.8 g/kg (Rat)	> 3987 mg/kg (Rabbit)	> 0.15 mg/l (Rat)

Corrosion/irritation cutanée	Irritant pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Information on other hazards**11.2.1. Endocrine disrupting properties**

Endocrine disrupting properties Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

11.2.2. Autres informations**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Effets d'écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Endocrine disrupting properties

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	3082
14.2 Nom d'expédition	3082 - Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Kemler code: 90 EMS: F-A,S-F Stowage cat. A Sans objet
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	
Informations supplémentaires	Limited quantities (LQ) 5L Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

ADR/RID

14.1 N° ONU	3082
14.2 Nom d'expédition	3082 - Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Kemler code: 90 EMS: F-A,S-F Stowage cat. A
Informations supplémentaires	Limited quantities (LQ) 5L Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml Transport category 3 Tunnel restriction code (-)

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	3082
14.2 Nom d'expédition	3082 - Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-estimation)

EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 878/2020 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

Dir. 98/24/CE

Dir. 2000/39/CE

Dir. 2008/98/EC (on waste)

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

Autres informations

Directive 2012/18/EU

- Named dangerous substances - ANNEX I None of the ingredients is listed.
- Seveso category E2 Hazardous to the Aquatic Environment
- Qualifying quantity (tonnes) for the application of lower-tier requirements 200 t
- Qualifying quantity (tonnes) for the application of upper-tier requirements 500 t

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Key or legend to abbreviations and acronyms

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation – Category 2 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation – Category 2 Skin Sens. 1: Skin sensitisation – Category 1 Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - long-term aquatic hazard – Category

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 24-mars-2022

Remarque sur la révision:

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité